

DATE DE PUBLICATION : 8 novembre 2024

Le directeur des Services bancaires

**Délégation de signature**

Vu la délégation de signature donnée par Mme Agnès BÉNASSY-QUÉRÉ, seconde sous-gouverneure, le 3 avril 2023 ;

Vu la délégation de signature donnée par M<sup>me</sup> Emmanuelle ASSOUAN, directrice générale de la Stabilité financière et des Opérations, le 7 octobre 2024 ;

Délégation permanente est donnée à M. Jean-Claude GARIN, chef du service de Contrôle, Supervision des applications et gestion des Référentiels DGSO, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Gilles ORIOLA, adjoint au chef du service à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités du service de Contrôle, Supervision des applications et gestion des Référentiels DGSO.

Délégation permanente est donnée à M. Dominique DUCASSE, chef du service de Relation Clientèle, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Guillaume BRUNEAU, adjoint au chef de service à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités du service de Relation Clientèle.

Délégation permanente est donnée à M. Sébastien BLAKELY, chef du service de Tenue de compte et Opérations de paiement sur la zone euro et l'étranger, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Xavier FRIAIZE, adjoint au chef du service, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités du service de Tenue de compte et Opérations de paiement sur la zone euro et l'étranger.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sébastien BLAKELY et de M. Xavier FRIAIZE, délégation permanente est donnée à M<sup>me</sup> Lydie MARCHAND-HENRY et M<sup>me</sup> Audrey DESMEDT, responsables de la division des Opérations et à M<sup>me</sup> Karine DOGNIAUX, responsable de la division Conformité et Administration des Comptes, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités de leur division respective.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sébastien BLAKELY, de M. Xavier FRIAIZE et de M<sup>me</sup> Karine DOGNIAUX, délégation permanente est donnée à M<sup>me</sup> Soizic SIMON, adjointe à la responsable de la division Conformité et Administration des Comptes, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités de la division Conformité et Administration des Comptes.

Délégation permanente est donnée à M. Gilles BONAZZI, chef du service de Gestion et d'Administration des moyens de paiement de masse, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Adrian GRÉGOIRE, adjoint au chef du service, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités du service de Gestion et d'Administration des moyens de paiement de masse.

Délégation permanente est donnée à M<sup>me</sup> Éléonore SALVADOR, chef du service de l'Endettement, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités du service de l'Endettement.

Fait à Paris, le 7 novembre 2024

Sophie PEREZ

2/2